

28^e PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

visant à **protéger la biodiversité marine**
en limitant la pêche industrielle

PRÉSENTÉE

Les élèves de la classe de 6B du collège François
Albert de Celles Sur Belle (Académie de Poitiers)

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Les océans forment le principal réservoir de biodiversité avec plus de deux cent cinquante mille espèces connues. Ils couvrent près de 71 % de notre planète et régulent le climat mondial en produisant de l'oxygène, en stockant du CO₂. Ils offrent aux humains des ressources notamment alimentaires et sont des espaces de bien-être.

Or, les océans et leurs habitants subissent des perturbations en raison du chalutage profond et de la surpêche, du réchauffement climatique, de la pollution aux plastiques, de la disparition des forêts d'algues et du phytoplancton, de l'acidification des eaux par le dioxyde de carbone (gaz à effet de serre). Les écosystèmes sont fragiles. La disparition d'une espèce peut perturber tout un réseau alimentaire dont nous faisons partie. Plus un écosystème montre une grande biodiversité plus il a des chances de résister. Il est donc essentiel de préserver la biodiversité des océans.

66 % des milieux marins sont détériorés par les activités humaines ; 30 % des herbiers marins ont été détruits au XX^{ème} siècle. La pêche intensive épuise et dégrade les fonds marins par les chaluts. Certains bateaux mesurant de 150 à 230 mètres de longueur sont capables de pêcher 400 tonnes de poisson par jour et peuvent stocker jusqu'à 14 000 tonnes ! Cent tonnes de harengs peuvent par exemple être pêchées en seulement trente minutes à l'aide de chaluts géants. Les populations marines ne peuvent se reproduire. Un tiers de la population de poissons dans le monde est ainsi surexploitée. On estime que chaque année 90 millions de tonnes de poissons et autres animaux marins sont capturés. D'autres animaux marins meurent et sont rejetés dans l'océan. Dans les bateaux usines, les animaux sauvages deviennent des produits industriels, sont broyés directement et transformés en briques surgelées qui serviront par exemple à la fabrication de surimis. Ces bateaux usines sont une concurrence déloyale pour les pêcheurs artisans de nos ports de pêche.

L'objectif en France est de protéger d'ici 2030, 30 % des espaces terrestres et maritimes. Notre pays compte aujourd'hui 565 aires marines protégées. Dans les faits, certains bateaux industriels continuent d'épuiser les ressources et de saccager les fonds marins de ces aires marines en y déployant leurs chaluts de fond. Ce fut le cas en novembre 2024 au large de Dunkerque par des bateaux usines néerlandais ; chacun d'entre eux capture chaque jour l'équivalent de ce que peuvent pêcher mille petits chalutiers !

Mesdames et Messieurs, nous souhaitons protéger la biodiversité des océans en limitant la pêche industrielle et en favorisant la pêche durable. Notre objectif est de préserver les écosystèmes pour que les futures générations bénéficient des bienfaits de la biodiversité marine.

PROPOSITION DE LOI

Article 1^{er}

La taille des navires est limitée à 33 mètres (chalutiers hauturiers) dans les eaux territoriales françaises ; les bateaux usines sont interdits.

Article 2

Tous les produits issus des mers et océans bénéficiant de l'écolabel public « pêche durable » existant depuis 2017, ont une TVA réduite. Les produits non labellisés sont surtaxés.

Article 3

Tout navire de pêche sillonnant et exploitant une aire marine protégée du littoral français, est systématiquement contrôlé, confisqué et une forte amende est infligée à son propriétaire.

Article 4

A l'école primaire, au collège et au lycée, les programmes d'éducation au développement durable insistent sur la nécessaire protection de la biodiversité des océans.